

**Ecole Maternelle du Ried**  
**Délégués des Parents d'Elèves**  
Marion SIFFERT  
7, rue du Wangenbourg  
67800 HOENHEIM  
parentsmatried@yahoo.fr

Monsieur Le Maire,  
Mesdames STEIBLE et WERNERT,  
Mairie de Hœnheim  
Route de la République  
67800 HOENHEIM

Hœnheim, le 26 novembre 2014

Objet : Etat des sols endommagés de l'Ecole Maternelle du Ried  
Copies : Le conseil d'école de l'Ecole Maternelle du Ried  
Le Centre Socio-Culturel  
Courrier : Envoyé par mail

Monsieur le Maire,  
Mesdames,

Nous vous remercions pour votre réponse, nous constatons que les deux Dossiers Techniques Amiantes(DTA), en date de novembre 2004 concernant les deux bâtiments de l'école maternelle du Ried font état de présence d'amiante dans les sols.

Selon les précisions du diagnostic, cet amiante est présent dans les dalles en vinyles et dans la colle utilisées dans toutes les salles de classes et les salles de jeux avec des observations sur un « Mauvais » état de conservation.

Vos deux derniers courriers indiquent que l'amiante utilisé n'est pas nocif tant qu'il n'est pas soumis à des actions mécaniques (perçage, ponçage, dépose des dalles...) et que l'état de vétusté est très localisé.

Or, le code de la santé publique classe toutes les variétés d'amiante comme substance cancérigène pour l'homme et établi que seul l'amiante en « bon » état de conservation (non dégradé) ne présente pas de risque pour les occupants des locaux.

Dans l'état actuel, nous pensons qu'il ne nous appartient pas de minimiser les risques d'exposition encourus par les enfants. Nous souhaitons savoir comment la municipalité a évalué les risques sanitaires de ces sols endommagés composés d'amiante sur la santé des enfants de l'école.

Un DTA révélant un « mauvais » état de conservation des dalles vinyles vieux de 10 ans est plutôt de nature à soulever des inquiétudes car le piétinement quotidien des usagers des locaux (enfants et adultes) constitue une action mécanique.

Nous pensons dès lors que la simple mise à disposition des DTA ne suffit pas à rassurer les parents d'élèves compte tenu des éléments qu'ils mettent en lumière.

L'état de conservation des sols étant mauvais en 2004, ils auraient dû faire l'objet de contrôles réguliers par une entreprise agréée depuis l'émission de ce DTA. Or vous ne faites part d'aucun autre contrôle de surveillance de l'état de conservation des sols depuis 2004.

En conséquence, nous vous saurons gré de nous communiquer en complément d'information :

- d'une part les rapports du 03/12/1996 et 03/12/2000 (réalisés par Guy VAUGEOIS) cités dans les DTA en notre possession,
- d'autre part comme demandé par e-mail à Monsieur Heitmann en date du vendredi 21 novembre, les résultats des contrôles réguliers qui auraient été réalisés par la suite selon les préconisations en vigueur, et

- tout document relatif à toutes interventions de réfections ponctuelles dont ces sols ont bénéficié depuis 2004, jusqu'à aujourd'hui (réalisés aussi bien par vos services et que par les entreprises agréées).

Afin de confirmer définitivement l'absence de nocivité du site et pour rassurer les parents, nous vous saurons également gré de nous confirmer l'existence de prélèvements de l'air récent qui auraient été réalisés dans les salles concernées pour mesurer la quantité de fibres d'amiante par litre d'air et de nous en communiquer les résultats le cas échéant.

Dans cette hypothèse, nous vous remercions également de nous confirmer que ces prélèvements ont bien eu lieu dans des conditions normales d'utilisation des locaux par de très jeunes enfants, à savoir : en pleine journée, en présence d'enfants et à hauteur des poumons des enfants qui, le plus souvent, jouent à ras du sol ou se traînent par terre.

Si vous ne disposez pas de tels prélèvements, si ils ne sont pas récents ou n'ont pas été réalisé dans des conditions normales d'utilisation des locaux, pour rassurer les parents, nous souhaiterions que de nouveaux prélèvements soient mis en œuvre dans les meilleurs délais afin de confirmer l'absence d'amiante dans l'air et nous vous invitons à nous associer à la démarche afin qu'un des délégués de parent d'élève soit présent lors de l'analyse.

Vous annoncez dans votre dernier courrier que vos budgets sont très contraints et lors du conseil d'école du 13/11/2014, Mme STEIBLÉ nous a fait part d'un plan de 4 ans pour remplacer ces sols.

Depuis 2004, nous pensons que les différentes équipes municipales auraient eu le temps de prendre des dispositions pour planifier des travaux de remplacement des sols de l'école selon un échéancier pluriannuel.

Dans la mesure où il en va de la santé des enfants, nous pensons que ce plan est trop long. Aujourd'hui, nous demandons à la municipalité d'inscrire ces travaux de rénovation des sols comme une des priorités à son budget 2015 et qu'elle dégage les moyens nécessaires pour que ces travaux soient intégralement réalisés avant la rentrée 2015-2016.

Pour finir, nous souhaitons attirer votre attention sur l'article paru dans les DNA le 07/09/2014 (dont vous trouverez une copie ci-jointe) : en indiquant que Mme CASSEL s'est assurée de l'absence d'amiante dans les sols endommagés de l'école maternelle du Ried, cet article est de nature à induire le public en erreur en laissant croire que l'école ne contient pas d'amiante.

La présence d'amiante dans une école maternelle est un sujet très préoccupant pour les parents d'élèves. C'est pourquoi nous vous saurons gré d'informer les parents des enfants scolarisés à l'école maternelle du Ried sur la présence avérée d'amiante dans les sols endommagés de l'école.

Afin de rassurer les parents, les premiers nous ayant interpellés courant juillet 2014, nous souhaiterions disposer rapidement des informations demandées ci-dessus et vous rencontrer dans les meilleurs délais pour évoquer avec vous ce dossier et vous faire part de nos inquiétudes.

Au terme de toutes ces démarches, si nous estimons ne plus être en mesure de gérer cette affaire, nous nous réservons la possibilité de céder ce dossier auprès d'un tiers plus compétent.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire et Mesdames, nos salutations les plus cordiales.

Marion SIFFERT  
Représentante des Délégués de  
Parents d'Elève de l'Ecole  
Maternelle du Ried